

AIDANTS AIDES

SUR TOUTE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Un aidant sachant se faire aider est un aidant soulagé

Les proches aidants s'occupent au quotidien d'une personne en perte d'autonomie, présentant une maladie neuro-évolutive. ou en situation de handicap

Pour prendre du temps pour soi, échanger autour de ses difficultés, mieux connaître la pathologie et ses évolutions, ou tout simplement être soutenu dans ses démarches administratives : des **solutions de soutien et de répit**, pour certaines innovantes, sont proposées partout en région. Beaucoup ont été initiées dans le cadre du Plan maladies neurodégénératives (PMND).



11 plateformes de relais et d'accompagnement des aidants

« nouvelle génération » (PFR) :

Depuis juillet 2019, tout aidant en tout point de la région bénéficie d'une plateforme de relais et d'accompagnement (PFR) « nouvelle génération » ou d'un point relais : les 7 déjà existantes élargissent leur champ et leur territoire d'intervention et 4 nouvelles voient le jour. Elles sont financées par l'Agence régionale de santé.

Pour quoi ?

Accueillir et orienter les aidants, proposer du soutien et du répit au binôme aidant-aidé

Pour qui ?

Tout aidant de personne âgée en perte d'autonomie et/ou atteinte d'une maladie neuro-évolutive.

Progressivement dès 2020, ouverture aux aidants de personnes en situation de handicap (enfant et adulte)

Comment ?

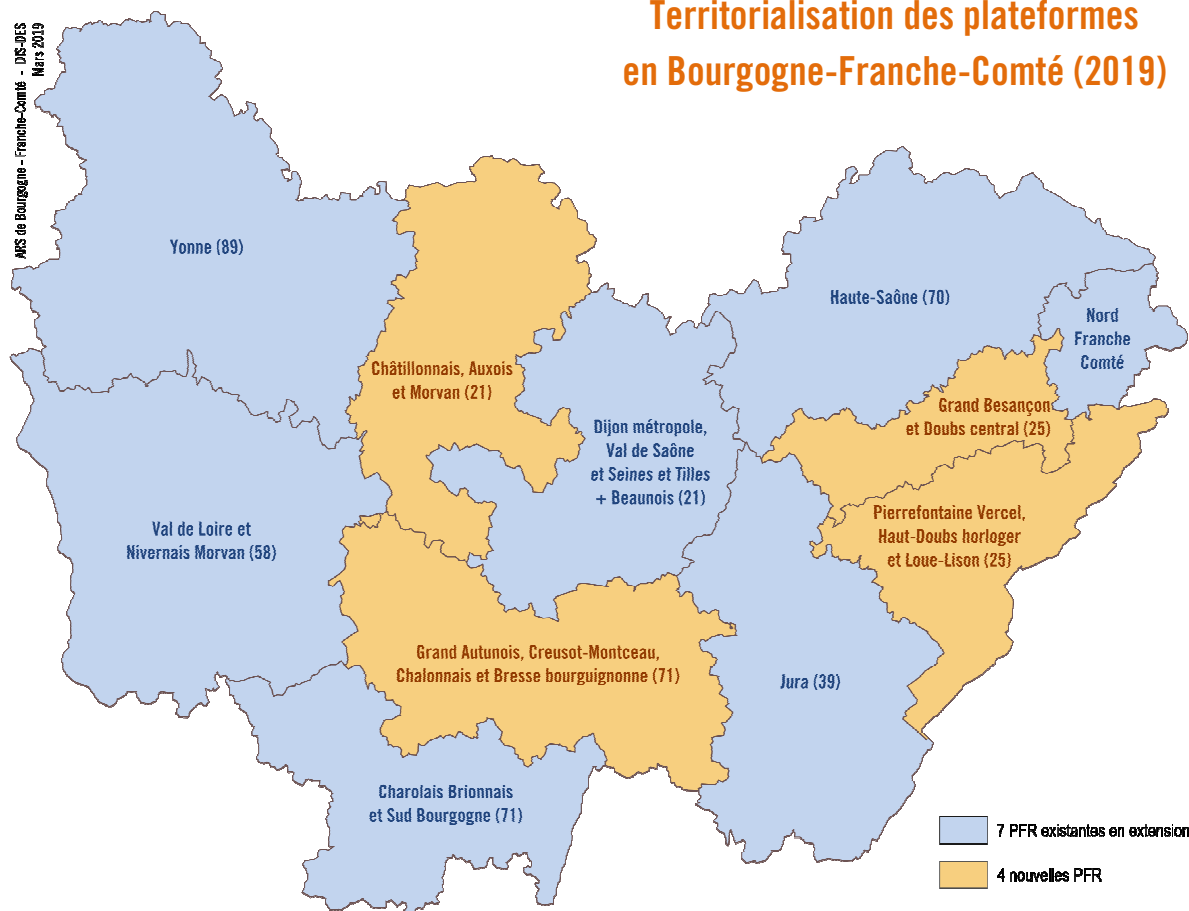
La prise de contact initiale s'établit par téléphone. L'évaluation des besoins se réalise ensuite au domicile de l'aidant ou dans un relais de proximité.

Prestations proposées (organisées par la PFR ou en partenariat) :

- *information, orientation vers les actions des partenaires locaux (dont accueil de jour, hébergement temporaire, halte répit), aide aux démarches*
- *visites à domicile*
- *soutien psychologique auprès de l'aidant et/ou du binôme aidant-aidé*
- *temps de répit pour l'aidant ou partagés aidant-aidé (sorties, séances bien-être...)*
- *groupes de paroles, cycles de formation, conférences,...*

Chaque plateforme bénéficie de l'appui du réseau RESEDA (animation régionale, formation des professionnels).

Territorialisation des plateformes en Bourgogne-Franche-Comté (2019)



Contacts des plateformes de relais et d'accompagnement des aidants :

- **Yonne** : Maison départementale de retraite de l'Yonne **03 86 72 25 18**
- **Nord et ouest Côte d'Or** : Centre hospitalier Haute-Côte d'Or **06 02 17 70 46**
- **Dijon métropole, sud et est Côte d'Or** : FEDOSAD **03 80 70 29 29**
- **Haute-Saône** : Conseil départemental et Fédération ADMR **03 84 97 15 50**
- **Nord Franche-Comté** :
 - secteur Montbéliard et Héricourt : Fondation Arc-en-Ciel **03 81 99 79 13**
 - secteur Territoire-de-Belfort : Pôle gérontologique Claude Pompidou **08 05 29 07 45**
- **Besançon – Doubs central** : ELIAD **03 70 72 02 56**
- **Haut-Doubs et Vallée**: Centre hospitalier intercommunal Haute-Comté **03.81.38.65.00**
- **Jura** : Centre hospitalier intercommunal Pays de Revermont **03 84 66 41 11**
- **Nord Saône-et-Loire** : Ehpad départemental du Creusot **03 85 77 04 20**
- **Sud Saône-et-Loire** : Résidence départementale d'accueil et de soins **03 85 21 62 10**
- **Nièvre** : CCAS de Nevers et centres sociaux du Morvan **03 86 71 80 11**

Halte-répît, accueil de jour et hébergement temporaire

Des solutions de répît en établissement sont développées dans toute la région pour accueillir de façon souple les personnes âgées dépendantes et les malades atteints d'une maladie neuro-évolutive.

Les haltes-répît proposent des activités adaptées à un groupe de 6 à 10 usagers le temps d'une journée ou d'une demi-journée par semaine, comme les accueils de jour sur une fréquence plus élevée. Un hébergement complet, dit « hébergement temporaire » est également possible, ponctuellement ou plus régulièrement dans la limite de 90 jours sur une année.

Listes disponibles auprès des PFR et des points d'information (tels que les CLICS - Centres locaux d'information et de coordination).

Zoom sur les haltes-répît « malades jeunes »

Innovantes en région, les haltes-répît « malades jeunes » (moins de 65 ans) sont mises en place dans le cadre du Plan maladies neurodégénératives.

- **Jura** – PFR du Jura (CHI Pays de Revermont)
- **Yonne** – PFR de l'Yonne (Maison de retraite départementale)
- **Côte d'Or** – PFR de Dijon métropole-sud Côte d'Or (FEDOSAD)
- **Doubs** – PFR du Grand Besançon-Doubs central (ELIAD)
- **Saône et Loire** – PFR du Nord Saône et Loire (EHPAD départemental du Creusot)

En projet : de nouvelles haltes-répît sur les départements non couverts.

Actions de proximité pour accompagner les parcours aidants-aidés

Les PFR « nouvelle génération » doivent, parmi leurs missions, développer avec leurs partenaires locaux des **actions de soutien collectif auprès des aidants**, disposant pour cela d'une enveloppe fléchée.

Les PFR constituent chacune une « porte d'entrée » pour les porteurs de projets de leur territoire : associations nationales (France Alzheimer,...), collectivités (CCAS, agglomérations,...), gestionnaires médico-sociaux, etc.

Tous ont à cœur d'accompagner les aidants par des formations, cafés-débats, sorties et loisirs partagés, séjours vacances...



Notez-le ! Le Pôle gérontologique et d'innovation (PGI) apporte son appui à l'organisation de la Journée nationale des aidants, qui a lieu chaque année en octobre en différents points de la région sous forme de salon, ateliers, conférence-débats.

Contact: doriane.candas@pole-gerontologie.fr

PGI Pôle de gérontologie et d'innovation
Bourgogne - Franche - Comté

NOUVEAU ! Le relayage pour remplacer l'aidant chez lui :

En région, 5 dispositifs de remplacement temporaire de l'aidant à son domicile, de jour comme de nuit, ont vu le jour fin 2018 pour lui permettre de s'absenter tout en préservant les repères de la personne aidée dans son lieu de vie. Ces dispositifs sont financés par l'Agence régionale de santé.

Pour quoi ?

Offrir un moment de répit en accompagnant la personne aidée à domicile. Interventions de 3h à 15 jours en continu, en 24h/24 et 7j/7 pour un reste à charge de 50 € par tranche de 24h.

Pour qui ?

Tout aidant de personne âgée ou handicapée, quel que soit son motif d'absence (loisirs, courses, hospitalisation, vacances...).

Comment ?

Après le traitement de la demande par téléphone, un premier RDV au domicile permet d'évaluer les conditions du remplacement. Durant l'absence programmée de l'aidant, un assistant(e) de soins en gérontologie ou aide-soignant(e) accompagne la personne aidée pour les actes de la vie quotidienne et les activités d'ordre sensoriel, psychomoteur, cognitif et relationnel.

Chaque porteur bénéficie de la coordination administrative et financière assurée par la MSA Bourgogne.

Où et qui ?

Ces dispositifs sont portés par les partenaires des PFR et couvriront à moyen terme l'ensemble de la région.

- **Haute-Saône** – *Vosges Saônoises* : ADMR Haute-Saône
- **Nièvre** – *Nivernais Morvan* : Centre social du Bazois
- **Saône-et-Loire** – *Mâconnais* : EHPAD Le Bocage
- **Jura** - *Revermont et secteur Champagnole* : CHI Pays du Revermont.

Et aussi :

des dispositifs de répit à domicile pour aidants d'enfants et adultes avec **trouble du spectre autistique**.
Bientôt : un service par département

